Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 035-243500659-20261112-D2026_11_12-DE

Pays de Châteaugiron Communauté

Extrait du registre des délibérations **2026 – 11 – 12**
Décision du 12 novembre 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE

L'an deux-mille-vingt-six, le **12 novembre** à 20h, le Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté, dûment convoqué par le Président, Dominique DENIEUL, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté.

Date de convocation	6 novembre 2026
Nombre de membres	En exercice : 35 Quorum : 18 Présents : 32 Votants : 35 (3 pouvoirs)
Présents	**Châteaugiron :** Olivier BODIN, François BRISSIER, Stéphanie DOUESSIN, Anne-Marie ECHELARD, Philippe LANGLOIS, Schirel LEMONNE, Jean-Marc LEVEQUE, Ludovic LONCLE, Séverine MAYEUX, Laëtitia MIRALLES, Bénédicte PINARD, Christophe REBULARD, Catherine TAUPIN. **Domloup :** Sébastien CHANCEREL, Sylviane GUILLOT, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jacky LECHABLE, Michel MERCIER. **Noyal-sur-Vilaine :** Nadège GASPARETTO, Céline GOVEN, Marie-Claude HELSENS, Stéphane LENFANT, Marielle MURET-BAUDOIN. **Piré-Chancé :** Patricia CASSONNET, Dominique DENIEUL, Jean-Benoît DUFOUR, Martine JOUANNET. **Servon-sur-Vilaine :** Lara BAKHOS, Benoît DUFLOS, Rozanne JAMAIN, Dominique MARCHAND, Melaine MORIN.
Absents excusés	Emmanuel CASADO (pouvoir à Nadège GASPARETTO), Sébastien COQUELIN (pouvoir à Marielle MURET-BAUDOIN), Victor CORREIA (pouvoir à Marie-Claude HELSENS).
Absents	-
Secrétaire de séance	Céline GOVEN

Aménagement d'une aire de covoiturage multimodale à Noyal-sur-Vilaine : demande de subvention

Christophe REBULARD explique le contexte :

Le projet d'aménagement d'une aire de covoiturage multimodale à Noyal-sur-Vilaine s'inscrit dans le cadre du « Contrat de coopération métropolitaine » conclu entre l'État, la Région Bretagne et les EPCI de l'aire urbaine rennaise, avec l'association du Département d'Ille-et-Vilaine. Ce contrat porte notamment sur le développement des mobilités intelligentes.
Dans ce contexte, le bureau d'études ITEM a été missionné afin de recenser les aires de covoiturage et de conduire une étude visant à définir la localisation et le dimensionnement d'aires structurantes à l'échelle de l'aire urbaine élargie de Rennes. L'aire de covoiturage « Vitalia », située sur la commune de Noyal-sur-Vilaine, figurait parmi les sites retenus.

- **Présentation du projet**

Le projet s'inscrit dans une logique d'intermodalité, en réponse aux enjeux de congestion routière, de développement des transports collectifs et de structuration des pôles générateurs de déplacements. Il s'articule notamment avec le projet de passerelle de franchissement de la RN 157, destinée à sécuriser les déplacements piétons et cyclables entre le parc d'activités de Noyal Sud (au sud de la RN 157) et la gare de Noyal-sur-Vilaine (située à environ 1 km au nord) et se trouve à proximité des arrêts Breizh Go.

L'étude de faisabilité réalisée en 2025 par ITEM prévoit l'aménagement d'un parking d'environ 90 places maximum* avec stationnement PMR et IRVE (Infrastructure de Recharge pour Véhicule Electrique), dépose-minute, dispositifs de gestion des eaux pluviales et pose d'ombrières solaires selon la loi Climat et résilience, abri vélo et aménagement paysager entre le parking et la RN 157 (synthèse du projet en annexe).

Ce projet intègre une large dimension écologique par la promotion de l'ensemble des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle (covoiturage, transport en commun, modes actifs).

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 035-243500659-20261112-D2026_11_12-DE

*Nombre de places estimé sous réserve de l'intégration de toutes les contraintes règlementaires, techniques. Le nombre définitif sera précisé dans les études de maîtrise d'œuvre.

- **Plan de financement**

Le montant des travaux est estimé à environ 500 000€ HT dans l'étude de faisabilité.

Au regard de cette estimation, les coûts de la mission de maîtrise d'œuvre ont été évalués à 40 000€ HT (8% du montant des travaux).

La mission de maîtrise d'œuvre est éligible à une subvention Fonds Vert – PCAET. L'objectif est ainsi de solliciter une subvention du Fonds Vert PCAET au prochain Conseil Communautaire (12/11) pour un montant de 10 000€ HT soit 25% de la mission de maîtrise d'œuvre. Le reste à charge sera financé par le Pays de Châteaugiron Communauté.

Stéphane LENFANT ne prend pas part au vote

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ✓ d'autoriser le Président à solliciter une subvention Fonds Vert PCAET de 10 000€ pour la maîtrise d'œuvre de l'aménagement de l'aire de covoiturage multimodale à Noyal-sur-Vilaine,
- ✓ d'autoriser le Président à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant.

Pour copie conforme,
Le Président,

Dominique DENIEUL

La Secrétaire de séance,

Céline GOVEN